



Prix ALAI du Droit d'Auteur européen – soutenu par le GESAC

Formulaire d'inscription pour la 6^{ème} édition / 2024

Formulaire de candidature à remplir et à signer par le candidat et à joindre au résumé de l'article adressé le 30 novembre 2023 au plus tard à alai.award@gesac.org

Nom et prénom du candidat :

Sexe :

Nationalité :

Date de naissance :

Adresse du candidat :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Nom et adresse de l'université à laquelle appartient le candidat :

Niveau d'étude :

Etat du travail sur lequel se fonde la candidature (barrer la mention inexacte) :

en cours - présenté en 2022 - présenté après 2022

Nom(s) et adresse(s) e-mail du/des professeurs qui a/ont recommandé au candidat de présenter sa candidature :

Rappel des conditions techniques à respecter par le candidat :

- L'article doit
 - i. être en rapport avec le droit d'auteur ;
 - ii. avoir une dimension européenne (ceci peut inclure la comparaison de systèmes de pays tiers avec celui de l'UE) ; et
 - iii. traiter d'un thème qui peut être d'intérêt pour la gestion collective du droit d'auteur.
- L'article doit être fondé sur une thèse de maîtrise ou un projet de recherche en cours au sein d'une université.
- Le travail sur lequel se fonde la candidature peut soit être en cours soit avoir été présenté en 2022 ou par après.
- Le candidat doit fournir un résumé de l'article qu'il compte présenter (une page d'environ 2000 signes) ; la date limite pour l'envoi de ce résumé est le 30 novembre 2023.
- L'article doit faire une quinzaine de pages (30 000 signes environ au maximum – espaces, annexes et bibliographie non compris- ; la date limite pour l'envoi de cet article est le 15 février 2024.
- En format Word.
- Typographie recommandée :
 - Police : Times New Roman ou Arial
 - Taille de la police : 11 ou 12 pts
 - Interligne : 1,5 cm
 - Le texte doit être en justifié.
- Le résumé et l'article doivent être présentés en anglais ou en français.

Je soussigné _____ (*nom, prénom et pronoms du candidat*) autorise la reproduction et la diffusion du résumé et de l'article proposé pour le prix ALAI du Droit d'Auteur européen par l'ALAI et GESAC par tous moyens et pour toute la durée du droit d'auteur, dans le monde entier et sans rémunération particulière en sus du montant décerné comme prix au lauréat.

Date et lieu :

Signature du candidat